AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0791
FR0000075343-FS0316

15 mai 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 14 mai 2014, la société anonyme BNP Paribas Développement[1] (20 rue Chauchat, 75009 Paris), a déclaré :

- à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 18 février 2014, par suite d'une diminution du nombre total de droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE, le seuil de 5% des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE et détenir, à cette date, 190 000 actions EUROMEDIS GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 6,35% du capital et 5,66% des droits de vote de cette société[2] ; et

- avoir franchi en baisse, le 12 mai 2014, par suite d'une cession d'actions EUROMEDIS GROUPE hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE et ne plus détenir aucune action de cette société.

[1] Contrôlée par BNP Paribas.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 990 971 actions représentant 3 359 243 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.